

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00843

Numéro SIREN : 401 547 138

Nom ou dénomination : SAFRANS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt 13033

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 69 08 40 31
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

HEPPNER

14 Rue de Lisbonne
93110 Rosny-sous-Bois

V/REF :

N/REF : 95 B 843 / 2021-B-13033

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 01/09/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2020.

Concernant la société

SAFRANS
Société par actions simplifiée
8 rue de la Station
67100 Strasbourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-13033 le 14/09/2021

R.C.S. STRASBOURG TJ 401 547 138 (95 B 843)

Fait à STRASBOURG le 14/09/2021,

LE GREFFIER



SAFRANS SAS

1

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORMÉ 2020
 ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRANS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0000 8, rue de la Station 67100 STRASBOURG		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 0 1 5 4 7 1 3 8 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, N-1		
		31122020 31122019		
		Net		
		3		
		4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
		Frais de développement *	CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
		Fonds commercial (1)	AH	AI
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
		Constructions	AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU
		Immobilisations en cours	AV	AW
		Avances et acomptes	AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
		3 682 535	3 682 535	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
		1 885	1 885	
		250 991	139 662	
TOTAL (III)		CJ	CK	
		8 514 939	8 392 951	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	
		12 197 474	12 075 487	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :	Créances :	
			CR	

SAFRANS SAS

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formule obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SAS SAFRANS SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 475 000)	DA	2 745 000	2 745 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7	7
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	274 500	274 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DII	8 388 506	6 927 079
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 121)	1 461 426
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	11 388 892	11 408 013
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9	2
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	800 219	646 132
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 682	13 992
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 671	7 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EA		
	TOTAL (IV)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	808 582	667 473
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 197 474	12 075 487
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	808 582	667 473	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAFRANS SAS

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SAFRANS SAS		Exercice N			Exercice (N - 1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	10 216
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	10 216	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	(10 216)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1 490 860
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	65
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP	1 490 925	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	8 905
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU	8 905	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(8 905)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	(19 121)	

(R) NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- ✓ continuité de l'exploitation
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement n° 2016.07 du 4 novembre 2016.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement de la présente annexe.

AUTRES INFORMATIONS

Néant.

METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Participations et Autres Titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres de participation. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur est déterminée en fonction du niveau des capitaux propres de la filiale, de ses valeurs d'actifs réévaluées et de ses perspectives futures.

Créances et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée individuellement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC 2000 - 06 sur les passifs. Il n'existe pas de risque éventuel non provisionné à la clôture.

Rémunérations des dirigeants

Néant.

Informations Bilan et Compte de résultat

2054 - Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Rééval.	Acquisi ; apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Const. Sur sol propre			
Const. Sur sol d'autrui			
Const. Install., générales, agenc., aménag.			
Install. Techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 682 536		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 682 536		
TOTAL GENERAL	3 682 536		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Const. Sur sol propre				
Const. Sur sol d'autrui				
Const. Install., générales, agenc., aménag.				
Install. Techniques, matériel et outillage ind.				
Installations générales, agenc., aménag				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 682 536	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 682 536	
TOTAL GENERAL			3 682 536	

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets de com.
ACTIF IMMOBILISE			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	2 703 767	978 769	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	8 251 403		
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

2057 - Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	10 659	10 659	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	8 251 403	8 251 403	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	8 262 062	8 262 062	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1ans, -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine	9	9		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières	800 220	800 220		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 682	5 682		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes soc.				
Etat: impôt sur les bénéfices				
Etat: taxe sur la valeur ajoutée				
Etat: obligations cautionnées				
Etat: Autres impôts, taxes et assimilés	2 672	2 672		
Dettes sur immob. ; et cpte rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	808 583	808 583		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges à payer

Détail des Charges à payer	Montants
LIGNE DU EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Intérêts courus à payer	
LIGNE DX DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Factures non parvenues fournisseurs confrères	
Fournisseurs factures non parvenues	5640
LIGNE DY DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes provisionnées pour congés payés	
Personnel autres charges à payer	
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	
Organismes sociaux - Charges à payer	
Etat charges à payer	
LIGNE DZ DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	
Factures non parv. fournisseurs immobilisations	
LIGNE EA AUTRES DETTES	
Avoirs à établir	

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-19 122		-19 122
Résultat exceptionnel à court terme			
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	-19 122		-19 122

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	180 000,00			15,25

Engagements financiers et autres informations

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		11 408 014
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		11 408 014
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des réserves		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	19 122	
	SOLDE	19 122
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		11 388 892

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-19 122
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			-19 122
Amortissements dérogatoires			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-19 122

Filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P	Val.brute	Prêts,	Chiffres
Siège social	Capitaux	Détenue	Titres	avances	d'affaires
	propres	Divid.	Val.nette	Cautions	Résultat
		Encaiss.	Titres		
FILIALES (plus de 50%)					
FINALTRA SA	5 000 000	51,70	2 703 767	8 251 403	25 194 164
NOISY LE SEC	59 763 881		2 703 767		49 199
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
WOEHL & CIE SA	400 000	19,18	978 769		94 135 464
STRASBOURG	16 278 029		978 769		3 656 095
AUTRES PARTICIPATIONS					

SAFRANS
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 745 000 €
Siège social : 8 rue de la Station – 67100 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 401 547 138

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ASSOCIES DU 3 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trois mai à dix-neuf heures,

[...]

TROISIEME DECISION
Affectation du résultat, dividendes

Après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 19 121 €, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en "Report à nouveau" qui se trouverait ainsi porté à 8 369 385 €.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

SEPTIEME DECISION
Pouvoirs pour l'exécution des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme par le Président

Monsieur Jean-Thomas SCHMITT





KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Gross-Hugel
53, rue du Général Offenstein
BP 30003
67023 Strasbourg Cedex 1

Safrans S.A.S.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Safrans S.A.S.
8, rue de la Station - 67100 Strasbourg
Ce rapport contient 24 pages
Référence : FP-212-010

**KPMG Audit**

Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Gross-Hugel

53, rue du Général Offenstein
BP 30003
67023 Strasbourg Cedex 1

Safrans S.A.S.

Siège social : 8, rue de la Station - 67100 Strasbourg
Capital social : € 2 745 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Safrans S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safrans S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 16 avril 2021

Strasbourg, le 16 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Gross-Hugel



Frédéric Piquet
Associé



Isabelle Labat Scheer
Associée